

DEMANDE DE DEROGATION

POUR ☑ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT

☑ LA DESTRUCTION

☑ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : CORSETTI Denis

ou Dénomination (pour les personnes morales) : AMP - Aéroport Marseille Provence

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : GARNIER Fabien

Adresse: BP n° 7 Commune: MARIGNANE Code postal: 13727

Nature des activités : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Qualification: DIRECTEUR DES OPERATIONS AERONAUTIQUES

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	
B1 Héron cendré	5 /5	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé	
Ardea cinerea	5/an	uniquement	
B2 Cygne tuberculé		Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Côté Ville	
Cygnus olor	30/an		
B3 Faucon crécerelle		Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement	
Falco tinnnunculus	20/an		
B4 Héron garde-bœuf	00/-		
Bulbucus ibis	80/an		
B5 Buse variable	1/or	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé	
Buteo buteo	4/an	uniquement	
B6 Goéland leucophée	_	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé	
Larus Michahelles	Sans quota	et Zone Coté Ville	
B7 Goéland argenté		Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé	
Larus argentatus	20/an	et Zone Coté Ville	
B8 Grand Cormoran	/	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé	
Phalacrocorax carbo	150/an	et Zone Coté Ville	
B9 Mouette Rieuse	450/	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé	
Croicocephalus ribidundus	150/an	et Zone Coté Ville	
B10 Pie		Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé	
Pica pica	Sans quota	et Zone Coté Ville	
B11 Etourneau		Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Coté Ville	
Stumus vulgaris	Sans quota		
Apus apus	-		

B. QUELS SONT LES SPECIMENS	S CONCERN	ES PAR L'OPERATION (suite)		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)		
B12 Pigeons			-	
Biset	0	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Coté Ville		
Columba livia	Sans quota			
Ramier	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Coté Ville		
Columba palumbus	Jans quota			
Colombin	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglemer et Zone Coté Ville	nté	
Columba oenas				
B13 Corneille noire	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Coté Ville		
Corvus corone	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
B14 Milan Noir	4/an	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement		
Milvus migrana	4/an			
B15 Flamant rose	4/an	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé		
Phoenicopterus roseus	., .,	uniquement		
B16 Epervier d'Europe	4/an	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement		
Accipiter nisus				
B17 Corbeau freux	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement		
Corvus frugilegus	Cano quota			
B18 Vanneau huppé	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement		
Vanellus vanellus	Cario quota			
B19 Tourterelle turque	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Coté Ville		
Streptopelia decaocto	Cario quota			
B20 Choucas des tours	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement		
Corvus monedula	. Cano quota			
B21 Outarde canepetière	Sans quota	Perturbation Intentionnelle sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement		
Tetrax tetrax		rvegieriterite uniqueriterit		
MAMMIFERES				
B22 Lapin de garenne	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglemen	nté	
Oryctolagus cuniculus	Cario quota	et Zone Coté Ville et Zone Coté Ville		
C. QUELLE EST LA FINAL	ITE DE L'OF	PERATION *		
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures]	
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts □]	
Conservation des habitats		Prévention de dommage aux eaux □]	
Inventaire de population		Prévention de dommages à la propriété]	
Etude écoéthologique		Protection de la santé publique]	
Etude génétique ou biométrique		Protection de la sécurité publique ☑	1	
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur ☑	1	
Prévention de dommages à l'élevag		Détention en petites quantités		
Prévention de dommages aux		Autres	_	
	_	de, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la	-	
		nimalière sur Aéroport Marseille Provence	Police	
Suite sur papier libre				

	D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION								
(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)									
D1. CAPTURE OU E	NLEVEINI		la doctinatio	on dos spimous conturás : Euthanasia					
Capture définitive	<u>V</u>	Frecisei	ia uesilialio	on des animaux capturés : Euthanasie					
Capture temporaire	Ø	avec relâcher s	ur place E	avec relâcher différé ☑ pour chiens et chats errants (récupération par société spécialisée puis SPA)					
S'il y a lieu, préciser les cor	nditions de	conservation de	es animaux	avant le relâcher :					
S'il y a lieu, préciser la date	la liqu et	los conditions d	o rolâchor :						
3 ii y a lieu, preciser la date	, le lieu et	les conditions d	e relacilei .						
Capture manuelle		Capture au filet							
Capture avec épuisette		Pièges	Préciser	:					
Autres moyens de capture	□ F	Préciser :							
Utilisation de sources lumin									
Utilisation d'émissions sono Modalités de marquage des		Préciser :	ictification)						
Suite sur papier libre	allillaux	(description et ju	usuncation)	•					
D2. DESTRUCTION*									
Destruction des nids	☑ F	Préciser :	GOEL AND	OS uniquement					
Destruction des œufs		Préciser :		OS uniquement					
Destruction des animaux		nimaux prédateu							
		Par pièges létaux							
	F	Par capture et eu	ıthanasie 🗹	Préciser : Pièges homologués					
		Par armes de ch	asse 🗹 Pre	éciser : Fu <mark>sils – Carabine à air comprimé / 22LR</mark>					
Autres moyens de destruction	on []	Préciser :						
Suite sur papier libre	NITIONNE	''							
D3 PERTURBATION INTE									
Utilisation d'animaux sauva Utilisation d'animaux domes		teurs□ Précise □ Précise							
Utilisation de sources lumin				obile, feu de recherche 100 W					
Utilisation d'émissions sono				heurs sonores					
Utilisation de moyens pyrote				létonantes, crépitantes,					
Utilisation d'armes de tir	•			evolver 9mm,					
Utilisation d'autres moyens	de perturb	ation intentionne	elle 🗹 Préd	ciser : Véhicules adaptés					
Suite sur papier libre									
		DEC DEDO	NINES 6114	DOCCO DE LIGREDATION *					
				ARGEES DE L'OPERATION *					
Formation initiale en biolog	gie animai	e ⊔ Pre	ciser :	nts agréés ayant suivi la Formation Initiale de					
Autre formation	logie ariiri	iaie ⊔ Pie ⊠Prá	ciser : Ager	nts agréés avant suivi la Formation Initiale de					
Prévention du Péril Anin	nalier (FIP	PA) – Permis de	chasse - P	iégeurs agréés- Fauconnier agréé et qualifié					
par l'AMP		7., 1 0		logodio agroco i adocimioi agroco et quamio					
·									
F. QUELLE EST LA PER									
ou la date : ju	ısqu'au 31	/12/2023							
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION									
Régions administratives : PACA									
Départements : Bou									
Cantons :									
Commune : MARIG	NANE et	VITROLLES- Co	oncession	Commune : MARIGNANE et VITROLLES- Concession aéroportuaire					

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE						
Relâcher des animaux capturés Mesur						
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur						
la population de l'espèce concernée :	, ,					
Suite sur papier libre						
I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION						
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilan SPPA						
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel						
cocher les cases correspondantes						
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Marignane le 15/09/2022 Votre signature Denis CORSETTI					